

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université 20Août 1955 Skikda

RECTORAT
N°:010/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة

رئاسة الجامعة

رقم: 010 / ر ج / 2015

**Procès verbal du conseil de direction
du 13/10/2015**

En date du **13 Octobre 2015**, à neuf heures du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence des vice-recteurs, du secrétaire général de l'université, des doyens et vice-doyens des facultés et des secrétaires généraux des facultés. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Canevas d'évaluation de la mise en œuvre du système LMD.
2. Note concernant les 12h de charge pédagogique hebdomadaire.
3. Etat de consommation des crédits.
4. Le livret de stage de perfectionnement à l'étranger.

Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents, puis faisant lecture des statistiques finales des nouveaux étudiants inscrits, selon les spécialités, avant d'entamer une discussion point par point de l'ordre du jour.

Premièrement : Canevas d'évaluation du système LMD.

Faisant lecture du contenu du canevas relatif à l'évaluation de la mise en œuvre du système LMD, ainsi que de la correspondance transmise à cet effet, le SG de l'université a soulevé les quatre grandes questions qui concernent :

1. La réussite de la mise en œuvre du système LMD.
2. La nécessité de généraliser le système LMD.
3. La mobilisation des moyens nécessaires.
4. La satisfaction des secteurs utilisateurs.

Ensuite il a précisé que selon la correspondance, le canevas fournit tient compte de quatre paramètres importants :

1. L'intérêt porté à l'offre de formation dans le système LMD.

2. Les ressources humaines engagées (les formateurs et les étudiants).
3. Les moyens matériels et financiers.
4. Les utilisateurs du produit universitaire.

Continuant à lire le contenu du canevas point par point, un débat a eu lieu autour des personnes devant répondre à ce questionnaire, ainsi que sur la synthèse devant être rédigée à la fin de l'opération et jointe au canevas rempli pour préparer la conférence régionale.

- Monsieur le Recteur commence par demander si les questions du canevas sont claires et explicites.
- Le SG de l'université s'est demandé si l'on va être appelé à préciser certaines réponses en les exprimant en terme de chiffres et de pourcentages.
- Un rapport devant accompagner chaque canevas renseigné par chaque faculté. Celui-ci sera le produit de l'exploitation des débats suscités au niveau des CSD et CSF.
- Les propositions des présents ont penché vers **la désignation des responsables de parcours comme étant les personnes ressources pour renseigner au mieux ce canevas**. Le doyen de la faculté de droit avait proposé d'organiser une cellule au niveau de la faculté puis au niveau de l'université. Le vice-recteur chargé de la pédagogie a proposé de diviser le document selon les différentes thématiques (offre de formation, enseignants, étudiants, post-graduation, gouvernance, etc.).
- Le doyen de la faculté des SSSH a proposé de faire **une exploitation informatique des données fournies** par les différentes parties. La doyenne de la faculté de technologie a exprimé la difficulté à synthétiser l'ensemble des questionnaires. Monsieur le Recteur demande ainsi au doyen de la faculté des SSSH **d'élaborer un logiciel pour l'exploitation des données selon les spécialités** et de le proposer au prochain conseil pour une éventuelle généralisation aux autres facultés.
- Monsieur le Recteur a précisé qu'il est également possible d'exprimer les résultats obtenus après exploitation, en pourcentages. **Aussi précise-t-il qu'une synthèse allait être discutée lors du prochain conseil.**

Deuxièmement :Note concernant les 12h.

Monsieur le Recteur a demandé aux doyens de facultés de transmettre la liste des filières et des spécialités nécessitant une prolongation de la charge horaire pédagogique hebdomadaire (12 heures). Ceci étant appliqué dans toutes les facultés et pour toutes les filières, le vice-recteur chargé de la pédagogie a proposé de maintenir les 12 heures avec autorisation et s'est chargé de faire une synthèse de la situation pour les différentes facultés.

Troisièmement : Etat de consommation des crédits.

Faisant lecture des pourcentages concernant l'état de consommation des crédits dans chaque faculté: engagements et réalisation (voir tab 1).

Monsieur le Recteur s'est arrêté à chaque taux pour chaque faculté et a demandé des explications aux SG.

Facultés	Engagement (Bons de commandes %)	Réalisation (situation financière réelle %)
Faculté de technologie	60,47	20,69
Faculté de sciences	77,79	19,15
Faculté des SESCOG	93,32	6,68
Faculté SSSH	72,97	26,19
Faculté de droit et SPo	44,99	28,01
Faculté des lettres et langues	44,90	32,77

Tab 1 : Situation financière arrêtée au 30 septembre 2015

Monsieur le Recteur a également attiré l'attention des doyens de facultés sur **l'insuffisance des pourcentages d'engagement et de réalisation**, alors que nous approchons la fin de l'année. Ainsi il a instruit aux SG des facultés, sous la gouverne des doyens, de **prendre les mesures nécessaires pour régler cette situation au plus tôt**.

La doyenne de la faculté SESCOG a précisé qu'une partie importante du budget (1,3 Milliard de centimes) concerne le financement des stages de perfectionnement à l'étranger, ces derniers n'étant pas encore consommés.

La **non-consommation du plus grand nombre de stages** a été exprimée par l'ensemble des facultés et mise en cause pour justifier ces taux relativement bas.

Quatrièmement : Le livret de stage de perfectionnement à l'étranger.

Monsieur le Recteur a demandé au SG de l'université de faire une lecture du document (livret) censé être un recueil des différentes pièces qui constituent le dossier de stage de perfectionnement à l'étranger. Ce pour, y apporter les rectifications nécessaires à son adoption par notre établissement. Dans ce livret figurent tous les renseignements concernant le bénéficiaire du stage et du déroulement de celui-ci (à la demande du stage ainsi qu'au retour).

Certains doyens ont exprimé l'insuffisance de ce document quant aux renseignements et pièces fournis (ex : extrait du conseil scientifique) et l'imprécision de la nature des stages selon les catégories (préparation de doctorat, habilitation, congé scientifique). Ils se sont également

demandé si ce document devait remplacer l'ensemble des pièces habituellement exigées pour le départ et le retour du stage, ou bien faut-il le rajouter au dossier demandé. A ce titre Monsieur le Recteur propose de réadapter le contenu de ce livret au type de stage concerné, aussi demande-t-il de le rajouter aux pièces constituant le dossier de stage actuel.

Concernant ce même sujet (les stages de perfectionnement à l'étranger), la vice-doyenne de la faculté de droit et SPo se demandait si les salariés doctorants, en situation de mise en disponibilité, avaient le droit de bénéficier de bourses pour les stages de perfectionnement destinés à la préparation de la thèse. N'ayant pas d'affirmation sur ce genre de cas particuliers, Monsieur le Recteur demande au SG de l'université de vérifier les textes concernant cette catégorie de salariés.

Monsieur le Recteur a précisé également que la suppression de la lettre d'accueil du dossier de demande de stage de perfectionnement à l'étranger, **n'exclut pas la validation du rapport de stage par l'organisme d'accueil ou la personne qui invite (dans un cadre scientifique).**

Divers :

- Il a été rappelé aux doyens de facultés, par le vice-recteur chargé de la post-graduation, la réunion de coordination devant être tenue le dimanche 18 octobre à 14h, afin de mettre au point le dispositif d'organisation des concours de troisième cycles prévus le mardi 20 octobre.
- Monsieur le Recteur a proposé de regrouper les candidats aux concours par famille dans le même bâtiment afin de concentrer les efforts d'organisation de toutes les facultés. D'autant plus que le nombre de candidats concernés par ces concours n'est pas trop important. Aussi explique-t-il qu'il faut prévoir les pannes d'électricité et se regrouper dans un bâtiment équipé de groupe électrogène.
- Après discussion, les doyens ont exprimé leur souhait d'organiser les concours de chaque spécialité dans la faculté correspondante. Ce pour, un meilleur contrôle de la logistique mise en place à cet effet.
- Monsieur le Recteur a instruit aux doyens de facultés de prévoir une prise en charge adéquate pour les enseignants concernés par l'organisation des concours de doctorat (confection des sujets, surveillances et correction).

La séance a été levée à 11H00, le même jour et la même année.

**Le Chef de cabinet du Recteur
Dr. Radja BOUZERIBA**